PROCES VERBAL de DEPOT des ACTES de SOCIETES

Greffe du Tribunal de commerce de Nancy

Cité Judiciaire Rue du Gal Fabvier - BP 3880 - 54029 - NANCY Cedex

Téléphone: 0383280692

Numéro du DEPOT: 2001.1091 Date du DEPOT: 29 Mars 2001

Ce dépôt concerne la société :

CABINET MICHEL DUSSERRE - SA C M D 25, RUE DU BOIS DE LA CHAMPELLE 54500 - VANDOEUVRE-LES-NANCY

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

R.C.S.: NANCY B 414570622 N° de gestion: 1997 B 0654

Nous Greffier du Tribunal de Commerce de Nancy avons déposé à la date ci-dessus, au rang de nos minutes :

Acte(s) déposé(s):

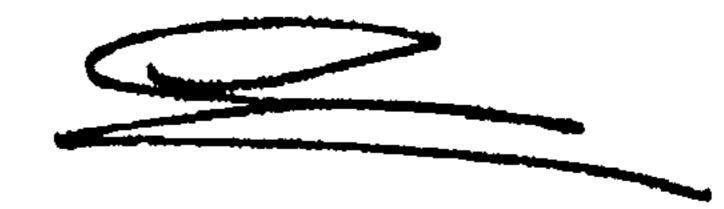
P.V. d'assemblée du 28 Février 2001

Objet du dépôt :

Modification du conseil d'administration



à Nancy le 2 Avril 2001 Le Greffier



Coût insertion Bodacc		Soit en Euro(s)
Emoluments:	34,00	5,18
I.N.P.I. :	38,00	5,79
Frais de poste :	5,00	0,76
Total H.T.:	39,00	5,95
T.V.A. :	7,64	1,17
Total T.T.C. :	84,64	12,90
Facture ac	anittée	

Déposant:

SOVAMEC

BP 62

54110 - DOMBASLE

Référence:

CABINET MICHEL DUSSERRE «C.M.D.» Société Anonyme au capital de 120 000 euros Siège Social: 25 Rue du Bois de la Champelle 54500 VANDOEUVRE LES NANCY

R.C.S. NANCY B 414 570 622

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 28 FEVRIER 2001**

L'an deux mille un, Le Vingt Huit Février, A 14 Heures,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARIO 2.9 MARU 2001 R.C.S. N° 27. B. 65.4

Les actionnaires de la société CABINET MICHEL DUSSERRE «C.M.D.», société anonyme au capital de 120 000 Euros, divisé en 8000 actions de 15 Euros chacune, dont le siège est 25 Rue du Bois de la Champelle, 54500 VANDOEUVRE LES NANCY,

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 25 Rue du Bois de la Champelle 54500 VANDOEUVRE LES NANCY, sur convocation faite par lettre simple adressée le 12 Février 2001 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel DUSSERRE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

S.A. BATT AUDIT, représentée par Madame Nicole BATT

les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Nathalie LEFEBVRE est désignée comme secrétaire.

Monsieur François THOMANN, Commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement convoqué en date du 12 Février 2001.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent l'annual actions sur les 8000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION.

L'Assemblée Générale décide de nommer :

Monsieur Oliver LEFEBVRE, demeurant à 88300 NEUFCHATEAU - 23 Rue Maurice Barrès,

en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période 6 années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2007 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Oliver LEFEBVRE, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

⊏elRrésident

Les Scrutateurs

Le Secrétaire